

Comment se marient les enfants d'immigrés

Il faut deux générations pour que la vie de couple des fils et filles de musulmans ressemble à celle des autres Français

Quel genre de couples forment les enfants d'immigrés? Comment et où se rencontrent-ils? Quel est le poids de l'héritage culturel de leurs parents? Alors que les fils et les filles des immigrés venus en France entre les années 1950 et 1970 sont aujourd'hui en âge de se mettre en ménage, deux sociologues ont mené une enquête sur les pratiques amoureuses et conjugales de ces jeunes adultes de la «deuxième génération».

Dans leur ouvrage intitulé *Couples d'ici, parents d'ailleurs*, paru en avril aux Presses universitaires de France (PUF), Beate Collet, maître de conférences à l'université Paris-Sorbonne, et Emmanuelle Santelli, chargée de recherche au CNRS, se penchent en particulier sur les jeunes couples d'origine maghrébine, turque et sahélienne.

« Les pratiques conjugales sont encore proches des habitudes françaises des années 1950-1960 »

Beate Collet

coauteure de « Couples d'ici, parents d'ailleurs »

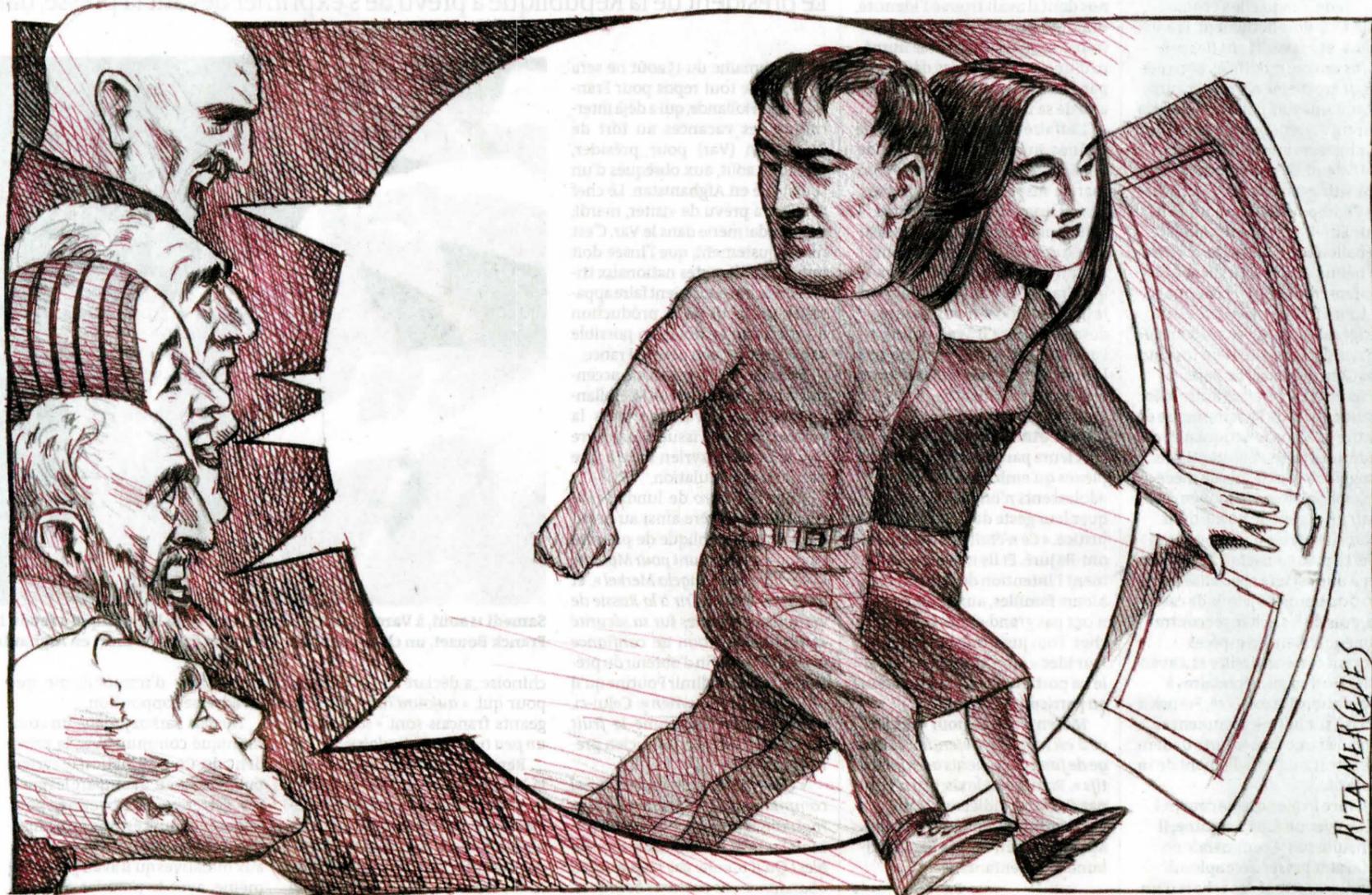
Leurs parents représentent en effet l'essentiel de l'immigration d'après-guerre, et ils ont un point commun : la référence à la religion musulmane.

Les auteurs de l'ouvrage ont analysé des données statistiques de la vaste enquête « Trajectoires et origines » (réalisée en 2008 par l'INED et l'Insee auprès de 22 000 personnes nées entre 1948 et 1990), et les discours de plusieurs dizaines de couples volontaires lors d'entretiens individuels. D'après elles, ces ménages se caractérisent par une sorte d'«émancipation» relativement lente des valeurs conjugales et familiales de leurs parents. « Les processus de transformation culturelle sont plus longs qu'on l'imagine, il faut compter deux générations », constate M^{me} Collet.

D'après les chercheuses, 64% des descendants d'immigrés se sont en effet mariés « avant ou en même temps » qu'ils ont commencé leur vie conjugale, contre 13% des couples de la population majoritaire, c'est-à-dire les Français dont les deux parents sont nés en France. De même, seuls 19% des enfants d'immigrés ont cohabité avant le mariage, contre 48% pour les autres ménages. Enfin, ces couples issus de l'immigration ne sont que 17% à cohabiter sans être mariés, contre 39% pour les autres.

Chez les jeunes couples de la population majoritaire, l'accès à la vie conjugale passe souvent par des « moments flous », estime M^{me} Collet. « Ils s'installent à l'essai, n'ont pas nécessairement fini leurs études ou acquis une indépendance financière... » Or, chez les couples d'origine maghrébine, turque ou sahélienne, « les pratiques conjugales sont encore proches des habitudes françaises des années 1950-1960 », analyse la chercheuse. Les ménages gardent leurs relations amoureuses secrètes, notamment les jeunes femmes. Seul le futur mari est présenté aux parents, et 32% ont rencontré leur conjoint par l'intermédiaire de la famille.

Des points communs existent néanmoins. Les descendants d'immigrés, comme les couples de la population majoritaire, se choisissent en grande majorité « librement ». Quand ils se marient, ils combinent mariage civil et cérémonie religieuse, même si, dans les faits, ils ne sont pas très pratiquants. Une fois en couple, ils ont



recours dans les mêmes proportions à la contraception (plus de 60%). Ils n'ont enfin pas plus d'enfants que la moyenne des Français, et les femmes avec enfants participent massivement au marché de l'emploi.

Au-delà de ces tendances générales, les universitaires ont creusé la question sensible de l'endogamie, aussi appelée « entre-soi ». L'idée : essayer de déterminer ce qui peut inciter les descendants d'immigrés – bien qu'ils soient français de naissance à 88% – à se marier entre eux. Les couples « endogames » sont en effet largement plus nombreux que les couples mixtes : 61% contre 39%. Et parmi les premiers, 39% se mettent en couple avec des immigrés originaires du même pays ou de la même aire géographique que leurs parents.

Ces chiffres recouvrent toutefois trois manières différentes de « faire couple », selon les universitaires. La première, minoritaire, est celle de ménages qui se sont formés dans le cadre d'un entre-soi qu'elles qualifient de « déterminé » – c'est-à-dire très proche de la pratique matrimoniale héritée des parents.

Ces couples-là vivent souvent dans des quartiers défavorisés. Les femmes sont passées « sans transition du statut de "filles vierges" à celui de "femmes mariées" ». Et les garçons ont généralement confié à leurs parents « la responsabilité de leur choisir une "bonne épouse" », parfois dans le pays d'origine.

Le deuxième type de ménage s'est constitué lui, dans le cadre d'un entre-soi que les chercheuses

qualifient de « négocié ». Des « éléments de la culture d'origine sont combinés avec les manières de faire de la société française ». Maris et femmes ont notamment pu expérimenter plus facilement des « relations affectives » avec la

« Ils se choisissent comme la majorité des Français, sur la base de ressemblances sociales et culturelles »

population majoritaire au cours de leur jeunesse.

Chez eux, le souci de « garder ses racines » reste toutefois très prégnant. Les préférences amoureuses pour une personne appartenant

à « au même groupe socioethnique » sont alors argumentées par des critères « esthétiques » ou d'éducation. Ces ménages se sont souvent rencontrés dans des fêtes de famille, dans leur quartier ou lors de vacances dans le pays d'origine de leurs parents. Il arrive aussi qu'ils soient passés par des sites de rencontres communautaires spécialisés pour les Maghrébins ou les « blacks ».

Le troisième entre-soi est dit « émancipé ». Ces couples-là « cherchent volontairement à sortir des normes de leur milieu d'origine. Ils ne se plient pas toujours au rite du mariage, peuvent cohabiter avant de se marier et sont souvent en couple mixte », détaillent M^{me} Collet et Santelli. Chez les femmes notamment, le fait de choisir un conjoint qui n'est pas du même groupe eth-

noculturel peut être lié à l'idée que ces derniers seraient plus « autoritaires » que les autres. Ces couples habitent généralement dans les quartiers mixtes des grandes villes. Eux-mêmes et leurs parents sont relativement diplômés, et leurs mères ont eu une activité professionnelle.

De façon générale, chez ces jeunes adultes de la « seconde génération », reprend M^{me} Collet, « la volonté de construire un entre-soi reste forte ». Elle est notamment liée « à l'expérience partagée d'avoir eu des parents immigrés ou d'avoir vécu en banlieue ». Mais quel que soit leur degré d'entre-soi, « ils se choisissent comme la majorité des Français : sur la base de ressemblances sociales et culturelles ». ■

ELISE VINCENT

« Il y avait ce désir d'être libre, de ne pas toujours me rattacher à une tradition »

Témoignages

Les universitaires Beate Collet et Emmanuelle Santelli, dans leur livre *Couples d'ici, parents d'ailleurs* (PUF, 372 p., 29,50 €), livrent le compte-rendu d'entretiens individuels qu'elles ont eus avec des jeunes issus de l'immigration, sur leur rapport amoureux et la vie conjugale. Elle distinguent trois catégories de couples. Ceux qui se sont formés dans un cadre d'entre-soi qu'elles appellent « déterminé », « négocié » et « émancipé ». Trois exemples dont voici des extraits.

L'épouse venue du Sénégal
Babacar, 32 ans, est titulaire d'un bac+4 et travaille dans le télémarketing. Il est né en France, à Paris. Il s'est marié en 2003 avec une jeune femme de 22 ans sans emploi, venue directement du Sénégal pour l'épouser, mais il en a divorcé en 2005. Le couple, locataire, résidait en Seine-Saint-Denis.

« On était un groupe d'amis et on se disait tous : c'est au pays [qu'on va chercher une femme], au moins là-bas, elles sont sérieuses, elles ont une éducation africaine, elles savent s'occuper d'un foyer, d'un mari, (...) elles ont cette culture-là déjà et on ne va pas se fatiguer.

On avait un peu se rêve-là, de fille soumise. (...) C'est quand même rare, il faut se dire la vérité, en France, il y a des femmes qui ne savent pas toutes ces choses-là. (...) Moi, dès le départ, j'en avais

« Ma mère, elle m'imaginait avec un Algérien... Quand je lui ai dit que je sortais avec M., elle a été contente »

Nour, 29 ans

parlé à ma mère, de me marier avec une fille bien. Elle m'a dit : "Écoute, je vais à Dakar", et l'occasion s'est présentée. (...) C'était un rêve de me marier avec une fille qui vient d'Afrique. »

Le couple d'origine algérienne
Nour, 29 ans, est née en France de parents d'origine algérienne. Titulaire d'un BEP, elle travaille en usine à temps partiel. Elle s'est mariée en 2003 avec un Français d'origine algérienne de 33 ans qu'elle avait rencontré trois ans plus tôt. Lui est préparateur de commandes. Ils ont un enfant et vivent en HLM en Seine-et-Marne.

« Ma mère, franchement, dès que je suis sortie avec M. (...) je lui ai dit. Peut-être que ça n'aurait pas été l'attitude d'autres filles parce qu'elles auraient eu peur de l'attitude de leurs parents. Mais ma mère, elle m'imaginait avec un Algérien, mes sœurs, pareil... et puis voilà. J'avoue que quand j'ai dit à ma mère que je sortais avec M., elle a été contente. Parce que non seulement elle connaissait sa mère, elle connaissait ses sœurs et elle trouvait que c'était un garçon qui n'était pas un voyou, ce n'était pas un voleur... »

« Épouser un Français »

Meriem, 35 ans, est arrivée en France à l'âge de 5 ans. Elle a grandi dans le département de la Loire, est professeur de philosophie en lycée. Elle a épousé en 2002, un an après leur rencontre, un Français originaire de Saint-Pierre-et-Miquelon de 37 ans. Elle ne voit plus son père à cause de ce mariage. Le couple a deux enfants et est propriétaire d'une maison en Isère.

« Il y avait chez moi ce désir d'être quelqu'un de libre, c'est-à-dire de ne pas toujours me rattacher à une tradition (...). [Avec les hommes d'origine maghrébine], il fallait tout le temps que je me batte

pour acquérir des choses qui me semblaient, pour moi, évidentes et normales. (...) C'était un tel problème que je n'avais pas confiance en l'avenir. (...) Il y a toute une partie de ma vie que je devais cacher. (...) Je déteste vraiment

leur machisme. (...) Ce que je voulais, c'est épouser un Français. (...) Je savais que j'avais plus de chances de m'entendre avec quelqu'un qui n'avait pas grandi dans cette culture [musulmane]. » ■

E.V.

OSP - CESSATIONS DE GARANTIE

LOI DU 2 JANVIER 1970 -
DECRET D'APPLICATION N°
72-678 DU 20 JUILLET 1972 -
ARTICLES 44 ET 45

QBE FRANCE, sis Etoile Saint-Honoré - 21 Rue Balzac - 75406 Paris Cedex 08 (RCS Paris 414 108 708), succursale de QBE Insurance (Europe) Limited, Plantation Place dont le siège social est à 30 Fenchurch Street, London EC3M 3BD, fait savoir que, la garantie financière dont bénéficiait la :

RHONE ALPES GESTION SARL
16 GRANDE RUE DE CIERS
38630 LES AVENIERES

depuis le 1^{er} Mai 2004 pour ses activités de : GESTION IMMOBILIERE cessera de porter effet trois jours francs après publication du présent avis. Les créances éventuelles se rapportant à ces opérations devront être produites dans les trois mois de cette insertion à l'adresse de l'Etablissement garant sis Etoile Saint-Honoré - 21 Rue Balzac - 75406 Paris Cedex 08. Il est précisé qu'il s'agit de créances éventuelles et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues.

LOI DU 2 JANVIER 1970 -
DECRET D'APPLICATION N°
72-678 DU 20 JUILLET 1972 -
ARTICLES 44 ET 45

QBE FRANCE, sis Etoile Saint-Honoré - 21 Rue Balzac - 75406 Paris Cedex 08 (RCS Paris 414 108 708), succursale de QBE Insurance (Europe) Limited, Plantation Place dont le siège social est à 30 Fenchurch Street, London EC3M 3BD, fait savoir que, la garantie financière dont bénéficiait la :

RIVE GAUCHE RIVE DROITE SAS
3 RUE D'ALGER
75001 PARIS

depuis le 1^{er} Mai 2010 pour ses activités de : GESTION IMMOBILIERE cessera de porter effet trois jours francs après publication du présent avis. Les créances éventuelles se rapportant à ces opérations devront être produites dans les trois mois de cette insertion à l'adresse de l'Etablissement garant sis Etoile Saint-Honoré - 21 Rue Balzac - 75406 Paris Cedex 08. Il est précisé qu'il s'agit de créances éventuelles et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues.